

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 1^{er} avril 2015 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Monsieur le conseiller Réjean Hardy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Pauline Sauvé

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Madame la comptable et auditrice Janique Éthier, CPA, CGA

Présentation des états financiers 2014 par Madame Janique Éthier, comptable et auditrice

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2015-04-90 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-91 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-92 Rapport d'incendie mars 2015

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois de mars 2015 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-93 Abroger la résolution 2015-03-82 portant sur l'adoption du Règlement numéro 2015-03-003 décrétant une dépense de 961,650.00 \$ et un emprunt de 638,825.00 \$ pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement du Centre communautaire existant de la municipalité

Considérant que les membres du conseil municipal ont décidé d'arrêter les procédures d'approbation d'un règlement d'emprunt adopté lors de la séance ordinaire du 4 mars 2015. Ledit règlement portait plus spécifiquement sur des travaux de mise aux normes et d'agrandissement du Centre communautaire de la municipalité.

Considérant qu'à la lumière de nouveaux développements, les membres du conseil ont demandé à la direction générale de la municipalité de reporter le dossier du Centre communautaire à une date ultérieure.

Considérant que des éléments nouveaux relatifs aux études géotechniques effectuées et à être effectuées font en sorte de reporter la réalisation de ce projet d'envergure dans le temps.

Considérant que les membres du conseil municipal tiennent à informer les citoyens que le fait d'arrêter les procédures d'approbation d'un

règlement d'emprunt ne représente pas en soit que le projet n'est pas réalisable.

Considérant que le conseil municipal est unanime à vouloir réaliser éventuellement un projet axé sur l'amélioration de l'infrastructure du Centre communautaire en se donnant la possibilité d'explorer d'autres avenues de financement.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'abroger la résolution 2015-03-82, portant sur l'adoption du Règlement numéro 2015-03-003 décrétant une dépense de 961,650.00 \$ et un emprunt de 638,825.00 \$ pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement du Centre communautaire existant de la municipalité.

Se doter de ressources autant financières que temporelles pour réaliser un projet de mise aux normes et d'agrandissement du Centre communautaire de qualité pour le bien de l'ensemble de la collectivité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-94 Résiliation de l'entente d'élaboration de la politique familiale municipale avec Dessau Plania

Considérant qu'au moment où la municipalité a conclu une entente d'élaboration de la politique familiale municipale avec la firme Plania, le mandat a été donné à Madame Catherine Marchand et à Monsieur Richard Dion.

Considérant que depuis ce moment, la firme Plania a été fusionnée avec la firme Dessau et sera fusionnée sous peu avec la firme Stantec.

Considérant le départ de Madame Catherine Marchand et l'absence de Monsieur Richard Dion, le mandat d'élaboration de la politique familiale municipale a été donné à tierce partie sans que la municipalité en soit informée.

Considérant que la personne responsable d'élaborer la politique familiale municipale œuvre dans le domaine de l'urbanisme et que le projet soumis ne répond pas aux critères et aux attentes de la municipalité.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de résilier l'entente d'élaboration de la politique familiale municipale avec la firme Dessau Plania.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-95 Contribution financière à Voix et Solidarité des aidants naturels de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que la demande de contribution financière de Voix et Solidarité des aidants naturels de la Vallée-de-la-Gatineau soutiendra leurs nouveaux services adressés aux proches aidants sur l'ensemble du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de verser un don de 100.00 \$ à Voix et Solidarité des aidants naturels de la Vallée-de-la-Gatineau dans le but de les aider à poursuivre leur mission et d'assurer la continuation de leurs services destinés aux proches aidants.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-96 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adhérer à nouveau à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 et de payer la cotisation annuelle de 197.79 \$, taxes incluses.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-97 Municipalité amie des aînés (MADA)

Considérant que le ministère de la famille lance l'appel de projets pour l'édition 2015 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) et la soumission des demandes se poursuit jusqu'au 8 mai 2015.

Considérant que ce programme soutient les municipalités pour l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les aînés et répondant à leurs besoins et attentes.

Considérant que les municipalités sont encouragées à présenter un projet qui favorisera la participation active des personnes âgées et leur plein épanouissement chez elles, au sein de leur communauté.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de soumettre une demande de subvention dans le cadre PIQM-MADA d'ici le 8 mai 2015 et ce, dans l'intérêt d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées de la communauté de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-98 Demande d'installer un panneau et une bouée dans la baie Newton de l'Association des Propriétaires du lac du Poisson-Blanc (2014) Inc.

Considérant que l'Association des Propriétaires du lac du Poisson-Blanc (2014) Inc. demande à la municipalité d'installer un panneau signalétique pour sensibiliser les navigateurs à diminuer leur vitesse dans la baie Newton pour éviter des problèmes d'érosion des berges causés par les vagues.

Considérant que ladite Association a également demandé d'installer une bouée dans la baie Newton, la municipalité est prête à l'installer si l'Association achète la bouée.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'acquiescer à la demande de l'Association des Propriétaires du lac du Poisson-Blanc (2014) Inc. en installant un panneau signalétique et une bouée dans le secteur de la baie Newton pour sensibiliser les navigateurs.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-99 Demande d'installer un kiosque d'information à l'intersection des chemins Lemens et Lac Vert de l'Association pour la protection du Lac Heney

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'informer l'Association pour la protection du Lac Heney sur la réglementation relative à l'affichage le long des routes, de communiquer avec le propriétaire pour obtenir l'autorisation d'installer le kiosque d'information à l'intersection des chemins Lac Vert et Lemens et ce, conditionnel à ce que l'Association s'engage à acquitter les coûts et à assumer l'entretien dudit kiosque.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-100 Nouvelle réglementation sur le captage des eaux souterraines

Considérant que le Règlement sur le captage des eaux souterraines, entré en vigueur le 1^{er} mars 2015, a pour but de :

- Favoriser la protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine et de régir le captage des eaux souterraines pour empêcher que le captage de ces eaux par un propriétaire ou par un exploitant nuise abusivement à ses voisins.
- Prévenir le puisage de l'eau en quantité abusive.
- Minimiser la répercussion négative du captage sur les cours et plans d'eau, sur les personnes qui ont droit à leur utilisation ainsi que sur les écosystèmes qui leur sont associés.

Considérant que la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement (COMBEQ) offre notamment de la formation à ses

membres sur une variété de sujets dont notamment sur le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

Considérant que la municipalité doit renouveler l'adhésion 2015 à la COMBEQ pour pouvoir inscrire l'officier en bâtiment à toute formation.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de renouveler l'adhésion 2015 à la COMBEQ et d'inscrire Monsieur Martin Lafrenière à la formation offerte afin que la municipalité soit outillée face au nouveau Règlement sur le captage des eaux souterraines.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-101 Rencontre des directions générales de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu à ce que Monsieur le directeur général Yvon Blanchard, Monsieur le directeur des travaux publics Martin Lafrenière et Madame l'adjointe Andrée Bertrand participent à la rencontre des 17 directions générales de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) qui se tiendra le 9 avril 2015, aux bureaux de la MRCVG à Maniwaki.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-102 Journal des déboursés

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, déposés séance tenante au conseil municipal, portant les numéros 6873 à 6932 inclusivement pour un montant total de 196,976.83 \$.

Le président demande le vote.

Pour : Madame la conseillère Denise Soucy, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, Monsieur le conseiller Gilles Labelle, Monsieur le conseiller François Lafrenière et Madame la conseillère Pauline Sauvé.

Contre : Monsieur le conseiller Réjean Hardy.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2015-04-103 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 10 à 13 au montant de 64,326.67 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-104 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 mars 2015 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-105 État comparatif des revenus et des dépenses pour l'exercice financier de février 2014 à février 2015

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter l'état comparatif des revenus et des dépenses pour l'exercice financier de février 2014 à février 2015 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard et d'affecter le surplus budgétaire à l'année en cours, soit 2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-106 Présentation des états financiers 2014 par Madame Janique Éthier, comptable et auditrice

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que les états financiers 2014 soient adoptés tels que présentés par Madame Janique Éthier de la firme Janique Ethier, CPA auditrice, CGA.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-107 Graduation de la 6e année de l'École St-Nom-de-Marie

Considérant que la graduation de la classe de 6^e année de l'école St-Nom-de-Marie est une étape importante dans la vie d'un enfant puisqu'elle représente le passage vers l'adolescence.

Considérant qu'une demande de contribution a été faite afin de couvrir les frais des albums de finissants, la mosaïque, les frais de repas pour les quatre finissants lors de la graduation de la classe de 6^e année de l'école St-Nom-de-Marie, qui se tiendra au club de Golf Mont-Ste-Marie au mois de juin prochain sous forme d'un souper et d'une soirée dansante portes ouvertes.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de contribuer la somme de 100.00 \$ pour aider à soutenir les festivités de la graduation des finissants de la classe de 6^e année de l'école St-Nom-de-Marie lors de leur souper et soirée dansante qui aura lieu au Club de Golf Mont-Ste-Marie en juin 2015.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-108 Adhésion Carrefour action municipale et famille

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adhérer à nouveau au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2015-2016 et de payer la cotisation annuelle de 82.78 \$ taxes incluses.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-109 Adhésion au Programme « Échec au crime »

Considérant la disponibilité de panneaux et objets promotionnels dans le cadre du programme « Échec au crime » que la Sûreté du Québec souhaite promouvoir la diffusion de l'information reliée à ce programme afin de favoriser la prévention du crime et la dénonciation d'actes criminels.

Considérant que certaines municipalités de la MRC se sont déjà procurées le matériel promotionnel associé à ce programme, suite à l'information reçue de la MRC en février 2014 et que des impacts positifs de leur diffusion ont déjà été constatés.

Considérant la volonté maintes fois réitérée de prioriser l'accessibilité à un milieu de vie sain et sécuritaire, favorable au développement de la région.

Considérant que les municipalités pourraient également être invitées à faire connaître ce programme par l'affichage d'informations sur les véhicules municipaux, de façon similaire à ce qui est fait sur les véhicules de la Sûreté du Québec.

Considérant la résolution de la MRCVG, portant le no. 2015-R-AG085, recommandant aux municipalités d'adhérer au programme « Échec au crime ».

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adhérer au programme « Échec au crime » afin que la connaissance de ce programme puisse favoriser la prévention du crime et la dénonciation d'actes criminels.

D'acheter un panneau de 4' x 8' en coroplaste (horizontal), bilingue au montant de 50.00 \$ afin de l'installer à l'entrée de la municipalité.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-110 Nomination d'un vérificateur/auditeur pour l'exercice financier 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de nommer Madame Janique Éthier de la firme Janique Éthier, auditrice CPA, CGA à titre de vérificatrice/auditrice des comptes de la municipalité pour l'exercice financier 2015.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-04-111 Abrogation de la résolution 2014-12-440 intitulée «Adjudication du contrat de Services professionnels pour la mise aux normes du Centre communautaire»

Considérant que les membres du conseil municipal ont décidé d'arrêter les procédures d'approbation d'un règlement d'emprunt adopté lors de la séance ordinaire du 4 mars 2015. Ledit règlement portait plus spécifiquement sur des travaux de mise aux normes et d'agrandissement du Centre communautaire de la municipalité.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'abroger la résolution 2014-12-440 intitulé «Adjudication du contrat de Services professionnels pour la mise aux normes du Centre communautaire».

D'acquitter les honoraires professionnels rendus de la Firme Robert Ledoux Architecte au montant de 5,173.88 \$.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-112 Appui du projet Réserve-Naturelle-De-L'aigle-Royal-De-La-Gatineau de Monsieur Daniel Joanisse

Considérant que Monsieur Daniel Joanisse entend soumettre une demande d'aide financière à la Fondation de la Faune du Québec pour la réalisation d'un nouveau projet.

Considérant que le projet vise à créer une nouvelle réserve naturelle qui portera le nom de Réserve-Naturelle-De-L'aigle-Royal-De-La-Gatineau et sera située sur sa propriété.

Considérant qu'une superficie de 40 hectares servira à supporter une magnifique chênaie rouge (plantation de chênes) composée d'arbres dépassant 225 ans, la nidification par plusieurs espèces d'oiseaux rapaces et l'utilisation des cours d'eau par les mammifères aquatiques et la reproduction de la tortue serpentine au printemps.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'appuyer le projet de création d'une nouvelle réserve naturelle qui portera le nom de Réserve-Naturelle-De-L'aigle-Royal-De-La-Gatineau qui sera aménagée sur la propriété de Monsieur Daniel Joanisse.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-113 Forum annuel et AGA du Regroupement à la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau, le 2 mai 2015, à Aumond

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que Monsieur le conseiller François Lafrenière soit désigné à titre de délégué pour prendre part au Forum annuel et à l'AGA du Regroupement à la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau, le 2 mai 2015, à Aumond.

Réserver le véhicule utilitaire de la municipalité pour le déplacement de ce dernier à cet événement.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-04-114 Abrogation de la résolution no. 2015-03-75 intitulée
«Le Fonds communautaire de commémoration des
guerres mondiales»**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'abroger la résolution no. 2015-03-75 intitulée «Le Fonds communautaire de commémoration des guerres mondiales».

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-115 Dotation du poste d'adjointe exécutive

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de nommer Madame Andrée Bertrand à titre d'adjointe exécutive au sein de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-116 La Fête des voisins le 6 juin 2015

Considérant que la Fête des voisins vise à rapprocher les gens qui habitent un même voisinage et elle permet de développer la cordialité et la solidarité dans leur milieu de vie.

Considérant que l'édition nationale aura lieu le 6 juin 2015 où les québécois fêteront alors la dixième édition de cette fête du mieux-vivre ensemble.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de former un comité organisateur de la Fête des voisins 2015 et d'allouer un budget de 2,000.00 \$ pour soutenir la tenue d'activités destinées à l'ensemble des citoyens de la municipalité.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-04-117 Processus d'homologuer la piste «Outaouais» du
Mont Ste-Marie par la Fédération internationale de
ski (FIS)**

Considérant que Monsieur Dustin Cook, est un skieur de Lac-Sainte-Marie, qui a connu une saison exceptionnelle cette année lors des championnats mondiaux en super-G et de la Coupe du Monde en ski alpin.

Considérant que Mont Ste-Marie souhaite faire homologuer la piste «Outaouais» sur le Cheval Blanc par la Fédération internationale de ski (FIS) afin de rencontrer les exigences pour la mise aux normes de cette piste par la FIS.

Considérant qu'aucune piste dans la région rencontre les exigences de la FIS et l'amélioration de cette piste serait profitable à l'ensemble des skieurs en l'élargissant et la prolongeant.

Considérant que l'homologation de cette piste par la FIS permettrait de tenir des compétitions de ski alpin à plusieurs niveaux, ce qui impliqueraient des retombées économiques pour l'ensemble des commerçants de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de verser la somme de 5,000.00 \$ au Club Mont Ste-Marie «en fiducie» dans le cadre du projet d'homologation de la piste «Outaouais» sur le Cheval Blanc du Mont Ste-Marie, et ce, conditionnel à ce que la FIS approuve ledit projet.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-04-118 Demande à Greenpeace – Impacts des actions
prises à l'encontre d'entreprises de production**

Considérant la prise de position du maire de Saguenay, M. Jean Tremblay, dans le litige entre Greenpeace, la compagnie forestière RÉSOLU et des effets sur les régions.

Considérant que le maire de la Ville de Maniwaki, M. Robert Coulombe,

soutient qu'il est important de signifier à Greenpeace les effets de leurs actions.

Considérant que la compagnie forestière RÉSOLU, comme toutes les entreprises forestières québécoises doivent respecter des normes gouvernementales et environnementales très strictes et obligatoires.

Considérant que la ressource forestière est exploitée et gérée dans une perspective de développement durable.

Considérant que l'aménagement durable des forêts vise à maintenir ou à améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers, afin d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent ces écosystèmes.

Considérant que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec apporte un soin jaloux à l'évaluation de la performance forestière et environnementale et que l'accès à la matière ligneuse en forêt publique est un privilège accordé à un nombre restreint d'organismes, d'entreprises forestières et d'usines de transformation du bois. Ceux qui jouissent de ce privilège doivent s'acquitter de certaines obligations, notamment celle de s'assurer que la récolte des bois respecte les indicateurs de performance établis par le MNRF.

Considérant que le Ministère a mis en place un outil précieux pour la mise en œuvre du nouveau régime forestier : le système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts. Ce système permet de réduire les impacts de ses activités d'aménagement forestier sur l'environnement par la mise en place, dans toutes les régions du Québec, de mécanismes de gestion rigoureux.

Considérant qu'en 2005, le Ministère a adopté onze objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) des ressources du milieu forestier qui ont été intégrés aux plans généraux d'aménagement forestier de 2008-2013. Chaque unité d'aménagement forestier s'est alors vu assigner des objectifs qui devaient être atteints par la réalisation d'activités d'aménagement forestier.

Considérant que la nature de certaines activités forestières peut modifier l'environnement de façon substantielle. Le Ministère a étudié quelques-unes de ces activités dans le but de vérifier si les modifications avaient des effets néfastes sur l'environnement forestier. En conséquence de quoi, il s'est employé à trouver des moyens pour y remédier.

Considérant que le gouvernement a adopté une politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Cette politique encadre la tenue des consultations publiques que le ministre des Ressources naturelles tient auprès de la population du Québec.

Considérant que la forêt, au Québec tout comme ailleurs, contribue largement à l'économie.

Considérant que dans l'ensemble des régions au Québec, la forêt, c'est le pain et le beurre des citoyens qui l'habitent et que nous en prenons un soin jaloux, pour les générations futures.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu :

- De faire prendre conscience à Greenpeace des impacts de leurs actions sur les travailleurs, leurs familles et les régions, dans leur campagne de boycottage des produits provenant de la transformation, par la compagnie RÉSOLU, de la matière ligneuse forestière.
- De trouver d'autres solutions et de pourparlers, que celle qui a un effet désastreux sur l'économie de plusieurs régions du Québec, dans leur litige envers cette compagnie.
- D'envoyer copie de la présente résolution à :
 - M. Nicolas Mainville, Directeur pour Greenpeace Québec.
 - M. Richard Garneau, Président et Chef de la direction RÉSOLU.
 - M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec.
 - Madame Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, Ministre responsable de la Condition féminine, Ministre responsable de la région de l'Outaouais.
 - M. Laurent Lessard, Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.
 - M. Jacques Daoust, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

- M. David Heurte, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- M. Pierre Moreau, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- M. Stéphane Bédard, Chef de l'opposition officielle.
- M. François Legault, Chef du deuxième groupe d'opposition.
- M. Jean Tremblay, maire de Saguenay.
- Municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.
- Municipalités et Villes où RÉSOLU a des usines.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-119 Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'inscrire Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe au Congrès 2015 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se tiendra du 16 au 19 mai 2015, à Sherbrooke.

Payer les frais d'inscription et assumer les frais de déplacement pour la durée du congrès.

Réserver le véhicule utilitaire de la municipalité pour le déplacement de ce dernier à cet événement.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-120 Adjudication de la soumission relative à l'acquisition du camion sanitaire usagé par Camions Denis Lefebvre Inc.

Considérant que l'appel d'offres no. 2015-01 a pris fin le 20 mars 2015 et qu'une soumission a été déposée pour acquérir le camion sanitaire usagé, sans aucune garantie offerte par la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de vendre le camion sanitaire usagé à Camions Denis Lefebvre Inc. pour la somme de 16,200.00 \$ et ce, aux conditions stipulées par la municipalité dans son appel d'offres.

Autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente du camion sanitaire usagé avec son représentant dûment autorisée, soit Monsieur Denis Lefebvre.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-121 Adjudication de la soumission reçue des Entreprises Jacques Brassard Enr. pour l'aménagement de l'entrée principale du bureau administratif

Considérant que l'appel d'offres no. 2014-12 a été lancée en décembre dernier pour réaliser l'agrandissement de l'entrée principale du bureau administratif.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adjuger la soumission des Entreprises Jacques Brassard Enr. pour effectuer les travaux d'agrandissement de l'entrée principale avec des marches extérieures à deux paliers, pour la somme de 7,200.00 \$ plus les taxes applicables.

Autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur générale à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente relative à l'exécution des travaux d'aménagement avec son représentant dûment autorisé.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-122 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 19h45.

Gary Lachapelle
Maire

Martin Lafrenière
Secrétaire-trésorier-adjoint